

Handicaps Motards Solidarité

**vous remercie de votre soutien
pour mener à bien tous ses projets**

Pour tout contact :

Handicaps Motards Solidarité
11 avenue du Maréchal Foch
91440 Bures sur Yvette

☎ : 01 69 07 08 78

✉ : handicaps-motards-solidarite@wanadoo.fr
www.handicaps-motards-solidarite.com

L'association est ouverte à tous dans le respect des convictions de chacun.

✂

Nom, Prénom :

Adresse :

✉ :

☎ :

J'apporte mon soutien à l'association Handicaps Motards Solidarité, par mon don de €.

J'adhère, pour l'année 2020, à l'association Handicaps Motards Solidarité
Ci-joint ma cotisation annuelle de 15 €.

Date : Signature :

Coupon à adresser à :

Handicaps Motards Solidarité - 11 avenue du Maréchal Foch – 91440 Bures sur Yvette

Handicaps
Motards
Solidarité



l'Esprit Motard plus Fort que le Handicap!

A vos côtés depuis 1995

25 ans de Solidarité

NOS OBJECTIFS

Faire admettre aux pouvoirs publics que la pratique de la moto n'est pas incompatible avec le handicap physique.

Permettre aux personnes handicapées physiques de passer, ou de régulariser, leur permis moto dans de meilleures conditions.

Posséder motos et side-car école aménagés pour pallier l'absence de ce type de véhicules dans les moto-écoles.

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901.

Notre Raison d'Être

La moto est un univers de passion. Mais pour certains d'entre nous un handicap physique devient un obstacle à la pratique de cette passion. Cet obstacle, s'il est loin d'être insurmontable, reste difficile à franchir.

En effet, si l'avancée technique en matière d'aménagement de véhicule permet à des handicapés physiques de piloter une moto ou un side-car, la législation concernant les aménagements de permis de conduire moto pour personnes handicapées est à ce jour incomplète.

De plus, il n'existe en France aucune structure qui possède un véhicule aménagé permettant le passage ou la régularisation du permis moto (A).

Devant toutes ces difficultés, un groupe de personnes, constitué de

- personnes handicapées physiques ayant leur permis moto aménagé
- personnes handicapées confrontées aux problèmes précédemment cités
- personnes valides convaincues qu'un handicap n'est pas un obstacle à la pratique de la moto,

a fondé l'association :

Handicaps Motards Solidarité

L'Esprit Motard plus Fort que le Handicap !

Nos Ressources

- Les cotisations de nos adhérents
- Les dons
- Les produits des diverses manifestations (T-shirt, etc.)

Notre Action

Nous possédons quatre motos solos et deux side-cars école, munis d'aménagements interchangeable, permettant aux personnes handicapées de passer ou de régulariser leur permis moto (A2 ou A) et de combler ainsi l'absence de véhicule aménagé dans les moto-écoles.

La mise à disposition de ces véhicules aménagés évite à toute personne atteinte d'une déficience physique d'acheter le véhicule nécessaire à l'épreuve pratique du permis (A2 ou A). Le candidat n'étant pas certain d'obtenir l'autorisation administrative.

De plus, s'il se présente avec son propre véhicule, le candidat doit fournir une attestation d'assurance difficile à obtenir, puisque paradoxalement les compagnies d'assurances exigent la présentation du permis de conduire pour délivrer ladite attestation.

Le candidat garde le libre choix de sa moto école puisque celle-ci n'a pas à fournir le véhicule aménagé.

Nos side-cars sont aménagés pour :

- *La paraplégie*
- *L'amputation ou la paralysie d'un membre supérieur, ou inférieur*

Nos motos sont aménagées pour :

- *L'amputation ou la paralysie d'un membre supérieur, ou inférieur*

Ces véhicules existent grâce à nos différents partenaires, ainsi que toutes les personnes qui par leur soutien font vivre l'association.

Nos partenaires

Assurance Mutuelle des Motards
Bagster
DJ Construction
Honda CMS91

Honda Motor Europe South
Selleriaz
SEMC Brembo
Suzuki France